

L'emploi dans la transition écologique

Déclaration du groupe de l'agriculture

Le travail mené sur cet avis a conduit la section à s'interroger sur la possibilité de quantifier les emplois de la transition écologique. Lors des auditions, les experts, généralistes ou issus de certains secteurs de production, ont tous dit leur impossibilité de quantifier ces emplois. Il a donc été décidé de modifier le sujet pour traiter de celui de l'emploi dans la transition écologique.

La nomenclature des emplois « verts » ou « verdissants » est pour l'instant très restreinte et contestable. Ainsi, dans le secteur agricole, seule l'agriculture biologique est classée comme une activité de l'économie verte. Les emplois en lien avec la production de biomasse, c'est-à-dire l'ensemble des matières organiques végétales ou animales pouvant devenir source d'énergie, ne seraient pas des emplois verts. Qu'en est-il des emplois liés au bois-énergie, au biogaz, aux biomatériaux ou encore aux biocarburants ? Qu'en est-il des emplois de la seconde source d'énergie renouvelable en France et qui initie des projets partenariaux dans les territoires ?

Depuis plus de 15 ans, l'agriculture, tous secteurs confondus, fournit au quotidien, de façon volontaire ou obligatoire, d'importants efforts pour améliorer ses méthodes de travail et être toujours plus efficace pour concilier performances économique, sociale et écologique. Le nombre d'heures de formation continue des exploitants comme des salariés, consacrées aux thématiques environnementales, a d'ailleurs explosé depuis 6 ans. De plus, la profession agricole s'est montrée très proactive lors de la réforme du baccalauréat professionnel afin d'intégrer, dans tous les diplômes de formation initiale, du certificat d'aptitude professionnelle (C.A.P.) au Supérieur, cet enjeu de triple performance. Il faut aussi rappeler que les espaces cultivés et pâturés sont porteurs de biodiversité et de sécurité alimentaire et que nos 500 000 exploitations agricoles signent 1 million de contrats de travail par an.

Ne pas considérer nos métiers comme verdissants est pour le groupe de l'agriculture incompréhensible.

L'agriculture est porteuse de solutions en termes d'économie, d'écologie et d'emploi. Mais la triple performance ne se décrète pas.

Pour conforter cette orientation sur le long terme, pour préserver la compétitivité des entreprises et ainsi pérenniser les emplois, il faut laisser le temps que les transitions produisent des effets grâce à la modernisation des infrastructures et à la recherche de nouveaux débouchés. Stabiliser les normes en évitant les décisions hâtives avant de disposer de solutions alternatives efficaces, est également indispensable.

Le groupe approuve les propositions relatives à l'encouragement à l'innovation, à la consommation durable ou encore à la stabilisation des politiques publiques. Des préconisations suffisamment développées sur ces questions économiques et sociétales, nous auraient cependant permis de débattre sur l'efficacité d'une politique tarifaire par rapport à une politique d'aide à l'investissement, sur le choix d'approche incitative et non punitive ou encore et surtout sur l'impérieuse nécessité d'harmoniser les réglementations européennes pour lever les distorsions de concurrence préjudiciables à l'emploi en France dans un marché ultra concurrentiel.

Nous regrettons que tous ces aspects inséparables de l'emploi, n'aient pas été au cœur des préconisations et que la transition écologique n'ait pas été considérée dans sa dimension transversale que nous devons tous nous approprier et qui n'est pas qu'une affaire de spécialistes.

Si certaines de nos remarques ont été prises en compte, elles restent insuffisantes. C'est la raison pour laquelle le groupe de l'agriculture a partagé ses votes sur cet avis.